

Notre révolution n'est ni française, ni anglaise, ni allemande : elle est belge ; nous n'avons pas secoué la suprématie de la Hollande pour accepter celle d'un autre peuple, et quelque beau que soit le nom de Français, nous préférons celui de Belge. La conquête, et non pas notre libre arbitre, nous a réunis en 1795 à la France, en 1815 à la Hollande ; le jour de la restauration nationale s'est levé pour nous. Nous avions autrefois une place parmi les sociétés européennes ; cette place, nous la revendiquons aujourd'hui sans arrière-pensée.

C'est là ce qu'il fallait faire comprendre à l'Europe ; je ne sais si j'ai réussi ; mais dans tous les cas, ce n'était pas trop de six semaines pour détruire une erreur accréditée depuis six mois. Et si, après avoir présenté aux puissances étrangères une solution propre à concilier tous les intérêts et à fermer pour longtemps dans cette partie du continent la carrière des révolutions, nos intentions étaient encore une fois méconnues, et qu'on persistât à nous imposer d'inacceptables conditions, avant de faire un appel à la force, nous serions absous aux yeux de l'opinion publique. Quelques jours encore, et, je l'espère, le congrès connaîtra d'une manière positive l'issue des dernières négociations ; quel qu'en soit le résultat, le pays saura que le gouvernement n'a cessé, dans le cours de ces négociations, de se montrer fidèle à ses devoirs et jaloux de l'honneur national.

Bruxelles, le 18 mai 1831.

Le ministre des affaires étrangères,

LEBEAU.

(A. G.)

N^o 194.

Occupation de Calloo et du fort Sainte-Marie.

Note du 31 mars 1831, adressée à lord PONSONBY, par M. LEBEAU, ministre des affaires étrangères.

Le ministre des affaires étrangères de la Belgique a l'honneur de communiquer à lord Ponsonby un fait récent, qui prouve de nouveau le peu de respect que montrent les troupes hollandaises pour l'exécution des articles de la suspension d'armes, conclue, sous la médiation des plénipotentiaires de Londres, le 21 novembre 1830.

Un rapport adressé à M. le ministre de la guerre,

le 31 mars dernier, par M. le général commandant la première division militaire, à Gand, donne la certitude que les Hollandais, au nombre de soixante et dix environ, viennent de débarquer à Calloo, district de Saint-Nicolas (Flandre orientale), dans l'intention d'y placer des canons au fort Sainte-Marie, qui borde l'Escaut.

Plusieurs actes de cette nature ont été signalés antérieurement à lord Ponsonby, avec invitation, en sa qualité de commissaire délégué de LL. EE. les plénipotentiaires des cinq puissances médiatrices, de vouloir bien prendre les mesures nécessaires afin que le gouvernement hollandais exécutât les conditions stipulées.

Le ministre se voit, avec le plus vif regret, dans la nécessité de réclamer aujourd'hui contre cette nouvelle violation, si évidente et si manifeste, de la clause relative au territoire que ne pouvaient occuper les troupes respectives, et aux limites dans lesquelles devaient se tenir les deux puissances belligérantes. Mais un devoir impérieux lui prescrit de s'opposer à de pareilles tentatives, et il s'empresse de déclarer à lord Ponsonby que le gouvernement belge, quel que soit le sincère désir qu'il a eu constamment de ne pas reprendre les hostilités, aussi longtemps que la suspension d'armes, fidèlement observée, aurait laissé l'espoir d'un arrangement définitif, a cru devoir ordonner au ministre de la guerre de repousser l'agression par la force des armes, si le commandant des troupes hollandaises n'a pas eu égard à la sommation qui lui aura été faite, d'évacuer le territoire belge sans aucun délai.

Le ministre des affaires étrangères a l'honneur d'offrir à lord Ponsonby l'assurance de sa haute considération.

(A. G.)

N^o 195.

Navigaton de la Meuse.

Note du 17 avril 1831, adressée à lord PONSONBY, par M. LEBEAU, ministre des affaires étrangères.

Le ministre des affaires étrangères a l'honneur d'adresser à lord Ponsonby de nouvelles réclamations relativement à un sujet déjà traité plusieurs fois, et sur lequel une prompte décision devient chaque jour plus urgente.

Lord Ponsonby n'a point perdu de vue l'obligation, imposée au gouvernement hollandais, de ren-